

**PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE
GRILLE TARIFAIRE 2024-2025¹**

	Tarifs en vigueur ²	Échéance ³
FRAIS DU PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE (PFP)		
Frais d'inscription au Programme de formation professionnelle*	470,00 \$	mars
Journées de formation professionnelle (JFP)	520,00 \$	mai-juin
Examen de l'Ordre (initial) portant sur les JFP	175,00 \$	mai-juin
Cas pratique en droit professionnel (initial)	600,00 \$	décembre
FRAIS ADDITIONNELS SELON LE PARCOURS DE LA PERSONNE CANDIDATE		
Frais d'administration et de gestion		
Inscription tardive au PFP	255,00 \$	Dès réception de facture
Dossier d'inscription incomplet ou non conforme	80,00 \$	Dès réception de facture
Inscription tardive aux diverses activités du PFP	65,00 \$	Dès réception de facture
Annulation/absence à une séance de consultation ou de révision	110,00 \$	Dès réception de facture
Frais de retard : activité non complétée dans le délai imparti, formulaire non déposé, etc.	60,00 \$	Dès réception de facture
Frais de reprise		
Examen de reprise	340,00 \$	Dès réception de facture
Examen suivant la reprise des JFP	340,00 \$	Dès réception de facture
Cas pratique en droit professionnel	850,00 \$	Dès réception de facture
Totalité des journées de formation professionnelle (JFP)	520,00 \$	Dès réception de facture
Pour absence non motivée à une formation (en salle ou en classe virtuelle)	110 \$ / jour	Dès réception de facture
Pour absence motivée à une formation (en salle ou en classe virtuelle)	50 \$ / jour	Dès réception de facture
Frais de révision		
Examen de l'Ordre	145,00 \$	Dès réception de facture
Examen de l'Ordre – 1 ^{re} reprise	145,00 \$	Dès réception de facture
Examen de l'Ordre – 2 ^e reprise	290,00 \$	Dès réception de facture
Cas pratique en droit professionnel	270,00 \$	Dès réception de facture
Autres frais		
Demande de dérogation pour motif ⁴	170,00 \$	Dès réception de facture
Demande de modification ou d'annulation d'inscription à une activité du PFP	60,00 \$	Dès réception de facture
Demande de mesures d'accommodement	Sans frais	s. o.
Frais administratifs pour réintégrer le PFP après un abandon	255,00 \$	Dès réception de facture
Cérémonie d'assermentation:		
• personne assermentée et deux invités	Sans frais	s. o.
• une personne invitée additionnelle*	30,00 \$	mars

* Ces frais ne sont pas remboursables.

¹ Ces tarifs sont conformes à la grille de tarification 2024-2025 adoptée le 1^{er} décembre 2023 par le Conseil d'administration de l'Ordre et sont en vigueur du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

² Toutes taxes de vente sont en sus.

³ L'échéance peut varier, selon le parcours réel de la personne candidate.

⁴ Demande en vertu de l'article 5 ou 12 du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec*, RLRQ, c. N-3, r. 6.01.